

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à 10h00, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du vendredi 15 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Jean-Michel BIARDEAU (Puis Thierry BERNARD)

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Louise FRESNAIS, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente excusée : Aïcha TITOUNI

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 10

- ÉLECTION DU MAIRE

Thierry BERNARD se présente candidat à l'élection du maire. Il est élu à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix en sa faveur.

Il reprend la présidence de cette réunion.

- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit trois au maximum pour SACIERGES ST MARTIN).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de TROIS postes d'adjoints.

- ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Mme Bérénice LAMOUREUX est candidate au poste de 1^{er} adjoint. Elle est élue à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix en sa faveur. Elle sera en charge, entre autres, des finances et de la communication.

Mr Pascal BARITAUD est candidat au poste de 2^{ème} adjoint. Il est élu à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix en sa faveur. Il sera en charge, entre autres, de la gestion du service technique communal et du matériel, des travaux et de la station d'épuration.

Mr Samuel DEMOUSSEAU est candidat au poste de 3^{ème} adjoint. Il est élu à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix en sa faveur. Il sera en charge, entre autres, de la gestion des bâtiments communaux.

Le maire propose la création de commissions communales pour répartir la charge de travail entre élus, en collaboration avec le maire :

Commission « finances » : Thierry Bernard, Bérénice Lamoureux, Samuel Demousseau, Louise Fresnais

Commission « vie associative, fleurissement » : Bérénice Lamoureux, Louise Fresnais, Samuel Demousseau, Guillaume Viard

Commission « travaux » : Pascal Baritaud, Bérénice Lamoureux, Samuel Demousseau

Commission « chemins » : Carl Mahuzies, Pascal Baritaud, Guillaume Viard, Jean-Michel Biardeau, Marc Cousseau

Commission « patrimoine et bâtiments communaux » : Samuel Demousseau, Pascal Baritaud

- DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le maire rappelle que, dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il convient d'élire les nouveaux délégués et suppléants aux différents organismes et syndicats auxquels la commune adhère.

CDC / SYNDICAT	NOM PRENOM
CDC Brenne Val de Creuse	- Thierry BERNARD - Bérénice LAMOUREUX
Syn. Transport scolaire collège St Benoit	- Louise FRESNAIS (titulaire) - Bérénice LAMOUREUX (suppléante)
Syn. Transports scolaires d'Argenton S/C	- Aïcha TITOUNI (titulaire) - Bérénice LAMOUREUX (titulaire) - Samuel DEMOUSSEAU (suppléant) - Guillaume VIARD (suppléant)
Synd assainissement autonome	- Thierry BERNARD (titulaire) - Pascal BARITAUD (suppléant)
PNR Brenne	- Thierry BERNARD (titulaire) - Carl MAHUZIES (suppléant)
Syn. Energies de l'indre (SDEI)	- Samuel DEMOUSSEAU (titulaire) - Pascal BARITAUD (suppléant)
SYMCTOM Le Blanc	- Jean-Michel BIARDEAU (titulaire) - Bérénice LAMOUREUX (suppléante)
Syn. Eaux de l'Abloux (SIAEP)	- Thierry BERNARD (titulaire) - Pascal BARITAUD (suppléant)
RPI Roussines	- Aïcha TITOUNI (titulaire) - Louise FRESNAIS (suppléante)
Correspondant défense	- Thierry BERNARD
Marpa Roussines	- Aïcha TITOUNI
Syndicat du collège de St Benoit	- Samuel DEMOUSSEAU (titulaire) - Bérénice LAMOUREUX (suppléante)

- COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 3 trois suppléants.

Les membres titulaires :
A : Bérénice LAMOUREUX
B : Pascal BARITAUD
C : Dominique PELLERIN

Les membres suppléants :
A : Guillaume VIARD
B : Carl MAHUZIES
C : Samuel DEMOUSSEAU

- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes (numérotées dans l'ordre de l'article L2122-22) :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des

accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et/ou avenants dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

6° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de vingt mille euros (20 000 €)

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- INDEMNITES DES ELUS

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et à ses adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints à compter du 1^{er} juin 2020 :

Population (habitants) : 324

Taux maximal (maire) = 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Taux maximal (adjoints) = 9,9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- PARTICIPATIONS 2020 : FAJD ET FSL (FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTES ET FONDS SOLIDARITE LOGEMENT)

Les élus décident de participer au financement de ces deux fonds départementaux, comme chaque année.

Certains usagers de la commune ont pu bénéficier de l'un ou l'autre de ces fonds en 2019.

Le montant versé au FAJD s'élève à 7,63 euros, et celui versé au FSL à 247,34 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire propose aux élus de fixer une date régulière pour les réunions de conseil. Il s'agira, dans la mesure du possible, du 2^{ème} mardi de chaque mois.

- Le maire rappelle, que suite au recrutement d'avril dernier, Thierry Crouzy est le candidat retenu parmi la dizaine de postulants. La commission de recrutement s'est réunie pour examiner chaque candidature.

- Travaux de curage de fossés non réalisés à ce jour : le maire recontactera l'entreprise en charge de ces travaux.

- Broyeur d'accotement : le matériel est arrivé sur la commune cette semaine.

- Travaux au Plaix : le terrassement est terminé ; les candélabres sont posés, en attente du raccordement au réseau électrique.

Prochaine réunion : mardi 9 juin 2020

Fin de séance : 12h 00